



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **14 mars 2011**

Décision n° **B-2011-2168**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Prolongation de la durée du bail de sous location de la société Genoway

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Blein

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 07 mars 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 mars 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Collomb), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à Mme Frih), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Passi, Desseigne, Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Claisse (pouvoir à Mme Besson).

Absents non excusés : MM. David G., Lebuhotel.

**Bureau du 14 mars 2011****Décision n° B-2011-2168**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Prolongation de la durée du bail de sous location de la société Genoway**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La Communauté urbaine de Lyon est locataire de 3 802 mètres carrés de locaux appartenant à la Société civile immobilière (SCI) du 181-203, avenue Jean Jaurès à Lyon 7°, dans un immeuble situé à la même adresse, par baux en date des 26 et 28 mars 2002, qui prennent fin le 31 mars 2018 ; il s'agit de locaux dédiés pour partie à la mission Gerland et pour l'essentiel à l'accueil des jeunes entreprises innovantes dans le cadre d'une pépinière d'entreprises.

Par bail en date du 28 mars 2002 et avenants des 31 mars 2003, 25 mai 2005, 2 février 2007 et 24 juillet 2008, la Communauté urbaine loue à la société Genoway des locaux dans cette pépinière pour une durée de 9 ans.

Ce bail prend fin le 31 mars 2011 et la société Genoway souhaite que son occupation sur le site puisse être pérennisée.

La reconduction du bail de la société Genoway, pour 9 ans, comme prévu dans le cadre des baux commerciaux, n'est pas possible, la durée de celui-ci excédant alors la durée du bail principal entre la SCI propriétaire de locaux et la Communauté urbaine.

Il est donc proposé au Bureau de prolonger, par avenant, la durée du bail de la société Genoway, jusqu'au 31 mars 2018, pour un montant annuel de loyer de 271 497,52 € HT ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE****1° - Approuve :**

a) - le principe de prolongation de la durée du bail de sous-location jusqu'au 31 mars 2018 de locaux situés au 181-203, avenue Jean Jaurès à Lyon 7° à la société Genoway,

b) - l'avenant n° 5 au bail de sous location du 28 mars 2002.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

**3° - La recette** correspondante sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercices 2011 et suivants - compte 752 100 - fonction 020 - opération 1582.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 mars 2011.**